

Lundi 19 Janvier 2026

Dossier des Roches Blanches : une méthode contestable et un manque de transparence préoccupant

“Depuis septembre 2025, les conseillères et conseillers départementaux ont été amenés à se prononcer à plusieurs reprises sur le dossier des Roches Blanches.

À ces différentes étapes, les élus du groupe Finistère et Solidaires :

- **Se sont abstenus**, le 1er septembre, **en l'absence d'explications suffisantes** et de transmission d'éléments permettant de justifier le projet porté par le Conseil départemental sur ce site ;
- **Ont voté favorablement** (moins une voix) l'extension du droit de préemption du Conseil départemental afin de **sécuriser sa politique d'acquisition** des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- **Ont proposé et voté un vœu** — rejeté par les 28 élus de la majorité départementale — qui rappelait pourtant **l'intérêt d'une acquisition des Roches Blanches** au titre des ENS, tout en demandant une méthode apaisée, concertée, fondée sur le dialogue, et veillant au maintien des activités paysannes et artisanales sur le site.

Le refus du Président du Conseil départemental de voter ce vœu non polémique appelant simplement à l'apaisement et à la concertation, constituait dès le mois de décembre **un premier signal d'alerte**.

Par ailleurs, au regard des informations désormais portées à notre connaissance, il apparaît que **la transparence n'a pas guidé l'action de l'exécutif départemental**. L'assemblée délibérante n'a en effet pas disposé de l'ensemble des éléments relatifs aux démarches engagées par le Conseil départemental, notamment celles initiées dès le début de l'été.

En l'absence d'engagement clair en faveur d'une méthode apaisée et concertée, et face aux manquements constatés en matière de transparence sur ce dossier, **les 24 élus du groupe Finistère et Solidaires ont voté contre** la délibération soumise à la Commission permanente, réunie en visioconférence ce lundi 19 janvier.

Le groupe Finistère et Solidaires réaffirme son attachement à une politique ambitieuse de protection des espaces naturels, tout autant qu'à une action publique fondée sur la concertation et sur une information complète et loyale de l'assemblée départementale.

Ce lundi, **la délibération a été approuvée par 27 voix (majorité départementale) contre 26 voix**. Cet équilibre très étroit, loin de toute unanimité, appelle à ce que l'action départementale soit désormais davantage fondée sur le dialogue et la concertation.”

Kévin FAURE
Président de *Finistère et Solidaires*
Conseiller départemental du Finistère